

BULLETIN MUNICIPAL Janvier 2022
Seraincourt - Rueil - Gaillonnet



Sommaire

Informations Municipales

Résumés des procès verbaux des conseils municipaux	Pages 2 à 5
----------------------------------------------------------	-------------

Vie au village

Travaux à l'école	Pages 6 et 7
Silence on tourne et Téléthon	Page 8
Spectacle du 14 juillet	Page 9
Des artistes peintres à Seraincourt	Pages 10 et 11
Repas et colis Seniors.....	Pages 12 et 13

Environnement

La chasse et la biodiversité, les rus	Pages 14 et 15
Le sorgho, la qualité de l'eau, travaux effectués dans la commune	Pages 16 et 17

Associations

Les bleuets de France, cérémonie du 11 novembre	Pages 18 et 19
Les cannes de serain, section danse et arts martiaux	Pages 20 et 21
A S Seraincourt gym, bibliothèque, les petits métiers	Pages 22 et 23

Portrait

Les délices de Kady	Page 24
Les cent ans de Madame Rivière.....	Page 25

Histoire

Yuri Boukoff	Page 26
Au soleil levant.....	Page 27
Tribune libre, droit de réponse	Page 28

Photo de couverture: Pierre ARDITTI

Crédits photos: Mme M. TOUZALIN, Mme K. PUECH, Mme C. TADJER, Mme C. LAURETTE, Mme C. ARIXI, Mme A. SABY, Mme P. MUR, K. SANOU, M. P. ARDITTI, BING. (libre de droit)



Chères Seraincourtoises, Chers Seraincourtois,

Je commencerai par vous remercier d'avoir répondu en nombre à l'invitation du repas seniors et du chocolat chaud accompagnant la remise des colis de Noël. Les occasions de nous réunir et de converser depuis janvier 2020 étant plutôt comptées. Ce fut convivial et chaleureux. Merci à tous de votre présence.

Pour la sécurité de toutes et de tous et par solidarité avec nos soignants, j'ai décidé, avec regret, d'annuler la cérémonie des vœux, suite aux dernières consignes gouvernementales. Mais la municipalité travaille d'ores et déjà à des formules alternatives permettant de vivre ce temps privilégié du début d'année sous une autre forme de partage.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui ont choisi notre village.

Bien des choses vont encore évoluer si cette pandémie reste persistante. La période des aides et du quoi qu'il en coûte va prendre fin. Le marché va reprendre ses droits. Pensez à votre environnement proche. Privilégiez les artisans, commerçants et aides à domicile, qui sont le cœur de notre village. Pensez à relancer les liens de convivialité avec vos proches, vos voisins et les associations qui ont souffert et qui souffrent encore de la situation sanitaire, mais qui restent pourtant un des piliers du bien vivre dans notre village. C'est en prenant soin de vous et de votre entourage que nous pourrons reprendre rapidement une vie normale.

A ce sujet les administrés désireux de s'impliquer dans des projets communaux, seront les bienvenus. Nos associations ont besoin de bénévoles pour augmenter, relancer la qualité et l'importance des manifestations, qu'une commune comme la nôtre est en droit de produire. Bénévole ne veut pas dire corvéable à merci, mais donner un peu de votre temps, selon vos possibilités, pour participer avec d'autres à réussir un événement. Cela peut vous apporter satisfaction, mais aussi vous permettre d'apprécier et d'agrandir le cercle de vos amis.

Vous trouverez dans le bulletin page 17 les divers travaux que la commune a effectués en 2021.

Concernant la vie communale

Comme vous tous, j'ai pu lire, la déclaration trompeuse et non fondée, sur la tribune de l'opposition, affirmant *que nous disposions d'un excédent financier de 900.000€ et que ce montant aurait dû nous permettre d'être beaucoup plus ambitieux dans nos projets*. Je rappellerai à ces derniers que ne possédant que le tiers de leurs allégations suspicieuses, soit 325.653,77€. Nous avons programmé pour 2022 plus de 400.000€ de travaux et ce, sans endetter la commune.

Certaines études, bien que finalisées, restent en attente de réponse de l'administration. Cette situation sanitaire préoccupante concomitante à la période d'élection présidentielle n'est vraiment pas le meilleur moment pour lancer les projets. Une fois les agréments accordés, nous pourrons monter les dossiers de subventions indispensables financièrement à leurs réalisations et commencer les travaux prévus : espace mixte parking marché en centre bourg, réhabilitation du lavoir, sécurisation de la rue du blanc Moulin (hameau de Rueil).

Après une réunion avec le département, il a été convenu que ce dernier prenne à sa charge sur la D43, un aménagement pour réduire la vitesse.

Rue de l'aulnaie : après deux rendez-vous sur place, nous sommes dans l'attente de l'intervention de la société retenue pour le marquage au sol permettant de fluidifier la circulation.

A la suite des fortes pluies durant toute l'année, suivies de bourrasques de vent, les élus avec l'aide de l'employé communal ont été dans l'obligation de s'occuper des nombreux arbres qui sont tombés barrant les routes et les chemins. Ces interventions se sont faites au détriment des espaces verts de la commune, mais ma priorité a été la sécurité. Je remercie d'ailleurs ces derniers pour leur implication.

Il est devenu prioritaire et très important de procéder aux nettoyages des fossés et des rus pour pallier les inondations et ruissellements (voir page 15). Dès la fin de la pandémie une réunion sera organisée en mairie avec tous les riverains pour programmer les actions à mener afin d'éviter certains débordements.

Je tenais à remercier le personnel du périscolaire qui, malgré des procédures rigoureuses mais nécessaires, a fait face à cette pandémie sans que les enfants en soient pénalisés.

Je vous souhaite à toutes et à tous pour cette nouvelle année, bonheur et santé, auprès de vos familles et amis, ainsi que la réussite de vos projets.

Le Maire
Anne Marie MAURICE



**Résumés des comptes rendus du conseil
municipal de l'année 2021.**
L'intégralité est disponible sur le site de la mairie
www.seraincourt95.fr



Conseil du 30 Avril 2021

**Le compte rendu du conseil du 2 avril 2021 est
approuvé à la majorité avec 4 contres.**

VOTE TAUX TAXES COMMUNALES 2021

Délibération n° 2021/04-24

Après contrôle de la préfecture le 20 avril, il a été constaté sur la délibération n° 2021/04-05 que la part départementale du Foncier Bâti (17,18%) n'avait pas été rajouté au taux communal (7,56 %). La TFB aurait dû être 24.74% et non 7.56%. Il convient donc de corriger cette délibération.

En revanche, sur le procès-verbal du 2 avril 2021, la TFB était bien correcte.

accepté à l'unanimité

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET
LOGEMENTS ANNEXE (SOCIAUX)**

Délibération n° 2021/04-25

Après contrôle de la trésorerie de Magny en Vexin, il nous est demandé de prendre une DM afin de réduire nos dépenses imprévues de 5 466.52€ car le montant maximum que nous pouvions affecter était de 2 674.6 (correspondant à 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement et non 8 141.18€.

accepté à l'unanimité

Section	Chapitre	Article	Désignation	Montant
Fonctionnement	022		Dépenses imprévues	Moins 5 466.52€
Fonctionnement	011	615221	Entretien de bâtiments publics	Plus 5466.52€

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET
COMMUNE**

Délibération n° 2021/04-26

Après contrôle de la trésorerie de Magny en Vexin, il nous est demandé de prendre une DM car nos chapitres globalisés ne sont pas équilibrés suite à des erreurs d'imputation. Nous avons 64 500.00€ en dépense d'investissement au chapitre 041 c/21318 et aucune recette à ce même chapitre. (erreur d'imputation chapitre (041 au lieu de 021))

Nous avons 8 400.00€ en dépense d'investissement au chapitre 040 c/21312 et aucune recette au chapitre 042 en recette de fonctionnement. (erreur d'imputation chapitre (040 au lieu de 021))

Notre BP n'est pas cohérent car le D001 doit être de 67 068.29€ et non 67 028.29€. Il manque 40.00€ erreur de saisie lors de la transcription.

accepté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT :

Délibération n°2021/04-27

La délibération 2021/04-03 d'affectation des résultats est erronée de 40 000.00€. Mr le Percepteur nous fait part de l'affectation à partir des résultats 2020 et du souhait d'affecter 107 068.29€. En effet le tableau faisait ressortir un R002 de 365 653.77€ au lieu de 325 653.77€.

Compte D001 : 67 068.29 €

Compte R002 : 325 653.77 €

Compte 1068 : 107 068.29 €

accepté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES.

Suite à toutes les erreurs, Mr DIGAIRE demande qui saisit ces écritures, il lui a été répondu que c'était la mission de la secrétaire de mairie.

Les questions diverses ne sont pas à l'ordre du jour, mais Mr SIMON demande la parole et informe le conseil municipal que le SMIRTOM a arraché les câbles en actionnant la benne jeudi 29 avril. Le poteau rue de la Cavée a même été secoué. Orange a dû intervenir le vendredi pour bricoler les câbles en attendant une prochaine intervention.

Mr FERREIRA, en qualité de délégué du SMIRTOM se charge de les appeler.

Mr SIMON demande également qu'un panneau d'intersection ou un stop soit installé rue de la Cavée.

Mr SIMON informe également sur des problèmes de stationnement gênants rue de l'Aulnaie.

La commission voirie propose de se réunir pour le panneau et le stationnement de la rue de l'Aulnaie.

Mr MAURICE demande si les élus demeurant dans la rue peuvent apporter des informations supplémentaires et des idées pour pallier à ces problèmes de stationnement.

Mme RAYSSEGUIER demande s'il est possible de passer la rue du Vieux Moulin en sens unique

L'ordre du jour est épuisé à 19h34



Conseil municipal
du
8 juillet 2021



Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 avril est accepté à la majorité

Pour : 13 voix - abstention : 1 voix

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Délibération n° 2021/07-28

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé d'instituer un droit de préemption urbain :

Sur le territoire communal classé en zone urbaine et en zone d'urbanisation future délimitée par le Plan Local d'Urbanisme de Seraincourt.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage

Vote : accepté à la majorité

- Pour : 13 voix - Abstention : 1 voix

CARRE DES « INDIGENTS » :

Délibération n° 2021/07-29

Le plan du cimetière est présenté à l'ensemble du conseil pour décider de l'emplacement du carré des indigents. Le terme « Carré indigent » est remplacé par « Terrain commun »

Cette parcelle est utilisée pour les emplacements de sépultures des défunts en cercueil dont les ressources ne permettent pas d'acquiescer une concession.

La sépulture individuelle sera gratuite pour une durée de 15 ans.

Au-delà des 15 ans, la mairie peut récupérer l'emplacement et faire l'exhumation et la réduction.

Les restes mortuaires sont mis en reliquaire et celui-ci est inhumé dans l'ossuaire communal.

Vote : accepté à la majorité

- Pour : 13 voix - contre : 1 voix

**POPULATION - CIMETIERE - REPARTITION
DU PRODUIT DE LA VENTE DES
CONCESSIONS FUNERAIRES ENTRE LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET
LA COMMUNE**

Délibération n° 2021/07-30

Considérant que la commune peut décider librement des modalités de répartition de cette recette et des quantum y afférents,

Considérant que cette volonté doit être formalisée expressément par une délibération de l'Assemblée délibérante, décide d'affecter 1/3 du produit de la vente des concessions funéraires au profit du budget CCAS et 2/3 au budget de la commune à compter de la prise de la délibération.

Vote : accepté à l'unanimité

**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT
LE RECRUTEMENT D'AGENTS
CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES
AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT
INDISPONIBLES et ou BESOINS
OCCASIONNELS**

(en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Délibération n° 2021/07-31

Recrutement d'agents contractuels et / ou pour besoins occasionnels

Madame le Maire exprime à l'assemblée la nécessité de recruter pour remplacer des agents absents, et / ou pour besoins occasionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels de droit public pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles et / ou pour besoins occasionnels.

Vote : accepté à l'unanimité

**LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX
ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS
NOUVELLES A L'USAGE D'HABITATION**

Délibération n° 2021/07-32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 50% de la base imposable, en ce qui concerne : Tous les immeubles à usage d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote : accepté à la majorité

- Pour : 12 voix - abstentions : 2 voix

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE

PUBLIC 2020 (RODP 2020)

Délibération n° 2021/07-33

RODP 2020 : 181.81€

Vote : accepté à l'unanimité

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE

PUBLIC 2021 (RODP 2021)

Délibération n° 2021/07-34

RODP 2021 : 183.25€

Vote : accepté à l'unanimité

SIERC : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

PROGRAMME 2020 (Hameau de Rueil et de la Rue Saint Jean)

Délibération n° 2021/07-35

Monsieur SCHWEIZER François expose le dossier d'avant-projet concernant les travaux d'enfouissement retenus pour notre commune sur le programme 2020.

Le montant des travaux est estimé en avant-projet à 293 610.00€ TTC, la participation de la commune est estimée à la hauteur de 30 % sur le montant HT soit 73 402.50 HT.

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2021 à l'article 2041582 => GFP Bâtiments et installation

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote : accepté à l'unanimité

SIERC : NOMINATION D'UN TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Délibération n° 2021/07-36

Titulaire : Mr SCHWEIZER

Suppléant : Mr ARDITTI

Vote à la majorité :

- Pour : 13 voix - Abstention : 1 voix

SIERC – APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS

Délibération n° 2021/07-37

Le SIERC nous demande d'adopter les modifications de leurs statuts votées le 25 janvier 2021. Seul l'article n° 6 change et est défini comme suit :

« Le SIERC est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des membres.

Chaque membre est représenté dans le comité syndical par un délégué titulaire, en application de l'article L.5212-7 du code général des collectivités territoriales ;

Un suppléant par délégué titulaire sera désigné et sera appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Vote : accepté à l'unanimité

SMDEGTVO – ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « INFRASTRUCTURE DE CHARGE »

Délibération n° 2021/07-38

Conformément à l'article 3.5 des statuts,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « infrastructure de charge »

Vote : accepté à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE

Délibération n° 2021/07-39

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'adhérer au syndicat pour la compétence facultative

« contribution à la transition énergétique »

Vote : accepté à l'unanimité

BOUCHERIE DE SERAINCOURT

Délibération n° 2021/07-40

Mme le Maire demande pour ce projet l'autorisation d'engager les travaux.

Vote : accepté à la majorité

Pour : 13 voix - abstention : 1 voix

PARKING rue SAINT JEAN

Délibération n° 2021/07-41

Madame le Maire demande l'autorisation à l'Assemblée délibérante de contacter le DSIL afin de demander une subvention pour la création d'un parking concernant les logements de Rueil – Seraincourt.

La participation serait à hauteur de 80% pour le DSIL et 20% à charge de la commune

Mme le Maire demande pour ce projet l'autorisation d'engager des travaux.

Vote : accepté à la majorité

Pour : 13 voix - contre : 1 voix

COMMUNAUTE DE COMMUNE VEXIN CENTRE : Charte de Gouvernance appelée « Le Pacte de Gouvernance »

Délibération n° 2021/07-42

Vote : accepté à la majorité

Pour : 13 voix - abstention : 1 voix

QUESTIONS DIVERSES

Règlement du cimetière :

Le règlement sera distribué très prochainement à chaque membre du Conseil Municipal afin de le consulter et sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable :

Un rapport sera remis en mairie pour la fin de l'année

Mr Vinolas demande : « comment ça marche la balayeuse ? ».

Mr Maurice lui répond : « à l'essence ! ».

L'objet de la question était en fait de connaître les passages de la balayeuse prévus dans la commune.

Mme le Maire lui répond que le contrat qui a été passé en 2008 par ses prédécesseurs est toujours en vigueur et lui énumère toutes les dates de passage sur l'année 2020. Elle exprime à Mr Vinolas, combien il lui semble mesquin de sa part d'envoyer une photo prise début juillet pour dénigrer la prestation effectuée 2 mois avant soit le 07 mai, surtout que l'endroit où a été prise la photo est une sortie de chantier. Une balayeuse n'est pas une pelleuse.

Mr Vinolas demande que les adjoints annoncent leur bilan de l'année.

Mme Enée lui fait la liste de toutes ses interventions administratives, en urbanisme, dans le cadre du CCAS, et les démarches en cours concernant des réalisations futures dans le domaine des économies d'énergie. Elle termine son élocution en demandant à Mr Vinolas de présenter à son tour « ses actions marquantes » en tant qu' élu. Sans réponse dans un premier temps.

Mr Schweizer s'étonne que cette question ne lui ait pas été posée. Mr Vinolas acquiesce et déclare que la présence de ce dernier n'est pas discutable.

Mme Chabrit lui fait remarquer que ses déclarations antérieures, faites une fois encore sans savoir, affirmant qu'elle ne faisait rien, lui répond qu'elle n'a rien à lui dire.

Mr Ferreira lui décrit tous les travaux réalisés avec l'aide de ses collègues et lui demande que lui nous fasse le récit de ses actions. Mr Vinolas répond qu'il n'est pas là pour travailler ou de proposer quoi que ce soit. Il est élu pour voter contre, abstention ou voter pour. Etant encore actif professionnellement il ne peut pas en faire plus.

Mr Ballot fait remarquer que le cantonnier parle souvent et longtemps avec certaines personnes.

Mr Digaire, commissions voirie/réseaux et travaux bâtiments, n'étant pas toujours présent, fait remarquer que le travail qu'il lui demande est toujours fait et ce dernier ne rechigne pas à la tâche.

Mr Maurice fait remarquer à l'assemblée que cette observation est récurrente et qu'il entend cela depuis plus de vingt ans quel que soit le cantonnier.

L'ordre du jour est épuisé à 21h15

Travaux à l'école pendant les grandes vacances

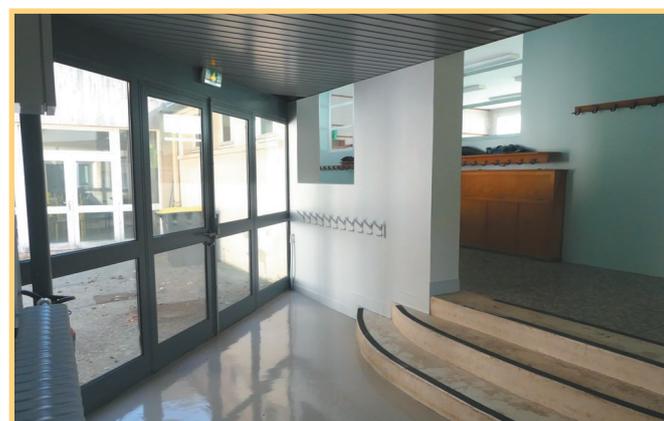
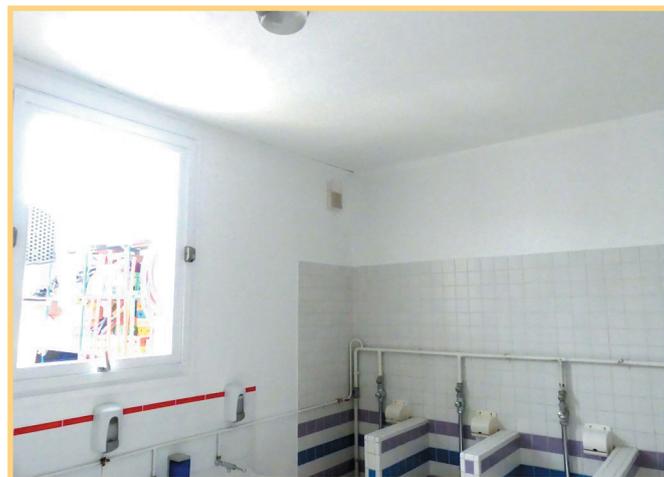


La cour de l'école a été redécorée.



Le fronton a été refait sur ses 2 faces, et le sous-bassement repeint..

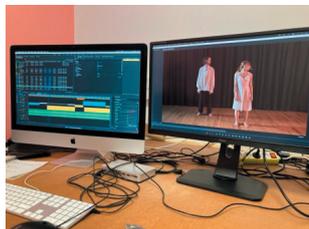
Les sanitaires de la maternelle ont été repeints



Le sas a été également repeint, et le sol refait.



Installation dans les classes de l'école primaire, d'armoires pour le chargement des tablettes.



Silence on tourne à SERAINCOURT



Kloé PUECH Seraincourtoise est en 3^{ème} année à l'école 3IS (Institut international de l'image et du son) à Elancourt. Elle doit réaliser un pré court métrage pour son école. La mairie a prêté la salle polyvalente afin qu'ils puissent répéter et faire les prises de vue. Elle prépare une comédie musicale, une vision un peu fantasmée de l'horreur. Pour la partie musique, c'est Thomas LEGER Seraincourtois lui aussi, musicien depuis sa plus tendre enfance qui a composé. Tous deux pratiquent la danse à Seraincourt, ce qui va leur permettre de faire eux même la chorégraphie. Le pré court métrage s'appellera : « REGARDE MOI ». Une équipe de 5 étudiants de la même école accompagne Kloé et Thomas (3 personnes en image, 1 personne au montage et 1 personne au son).

Le second court métrage de fin d'année s'intitulera « DRAGON LADY » il sera tourné dans un cabaret à Limay, la musique sera plus sur le thème des années folles, et réunira une équipe d'une trentaine de personnes. L'objectif de Kloé est de devenir réalisatrice, en passant par plusieurs petits métiers dans le cinéma.

Quant à Thomas, c'est sous le nom d'artiste de Nox Oleander qu'il a déjà réalisé un premier album en 2020 entièrement auto-produit « The Plain Above My Home » qui a été écouté plus de 17 000 fois en streaming. Un deuxième album est en préparation. C'est Kloé qui sera chargée des clips vidéo.

Espérons que nos jeunes Seraincourtois seront primés, afin qu'ils puissent présenter leur réalisation de festival en festival. Souhaitons leur bonne chance, et bravo pour leur projet.

Pierre ARDITTI

Téléthon



Diplôme décerné à :
la commune de Seraincourt

« Au nom de nos familles, merci pour votre participation à notre combat et pour votre engagement à nos côtés ».

Laurence Ternot-Hormet
Présidente de l'AFM-Téléthon

Merci à tous les bénévoles, associations, commerçants, artisans, habitants du village, pour votre participation aux animations du Téléthon les 11 et 12 décembre.

En cette période difficile, masqués mais heureux, vous avez contribué généreusement au superbe don que nous avons fait au Téléthon : soit 750 € auxquels nous ajoutons deux dons un de 100 € de l'entreprise « H M » et un de 400 € de la mairie.

Une très belle réussite pour SERAINCOURT et ce malgré l'annulation du traditionnel repas. En effet, les consignes sanitaires et le climat anxieux ne nous ont pas permis de nous réunir autour du bœuf Bourguignon, préparé par notre boucher.

Nous avons pu compter sur pas moins de 5 associations du village pour réussir ce week-end et nous comptons sur votre présence nombreuse l'année prochaine.

Muriel TOUZALIN, bénévole pour le Téléthon



Spectacle du 14 Juillet



Petits et grands ont partagé un moment de détente et de convivialité en assistant au spectacle de :
« Mister AMERICA »
Ce show man de haut niveau, un brin pied nickelé drôle et impertinent nous a fait partager son « rêve Américain »
Strass et paillettes étaient au programme : jongleries, acrobaties, évolutions sur de drôles de cycles qui ont fait participer le public. Le clou du spectacle Mr America a évolué sur un mini-cycle en traversant un cercle enflammé.

Merci au Festival Césarts pour leur participation, qui a pu rendre possible cette représentation.

A l'issue du spectacle, la mairie a offert le pot de l'amitié. Un grand merci à Madame Kady Sanou pour le beau buffet qu'elle a préparé, sans oublier les bonbons pour les enfants.



Des artistes peintres à SERAINCOURT



C'est à 9 heures ce samedi 16 octobre, que nous avons donné rendez-vous à 14 artistes peintres de l'Académie Argentolienne. Monsieur et Madame Mur avaient préparé des cartes avec les endroits les plus pittoresques de notre joli village. Après un café croissant, chaque participant est parti sur les lieux qu'il avait choisis. Par chance, une fois de plus le soleil était au rendez-vous.

A midi, tous le monde s'est retrouvé à la mairie, autour d'une délicieuse Paëlla et d'un fraisier préparés par notre boucher et boulanger du village. Après s'être restaurés nos artistes sont repartis sur site, afin de terminer leurs ouvrages. A 17 heures tout le monde était invité à la mairie pour contempler les œuvres et partager une coupe de champagne avec les artistes. Plusieurs styles étaient représentés, couteau, huile, pastel, aquarelle.

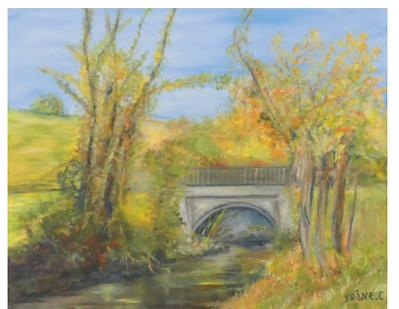
Sept tableaux ont été vendus. Merci à Seraincourt Evénements d'avoir organisé cette belle journée.

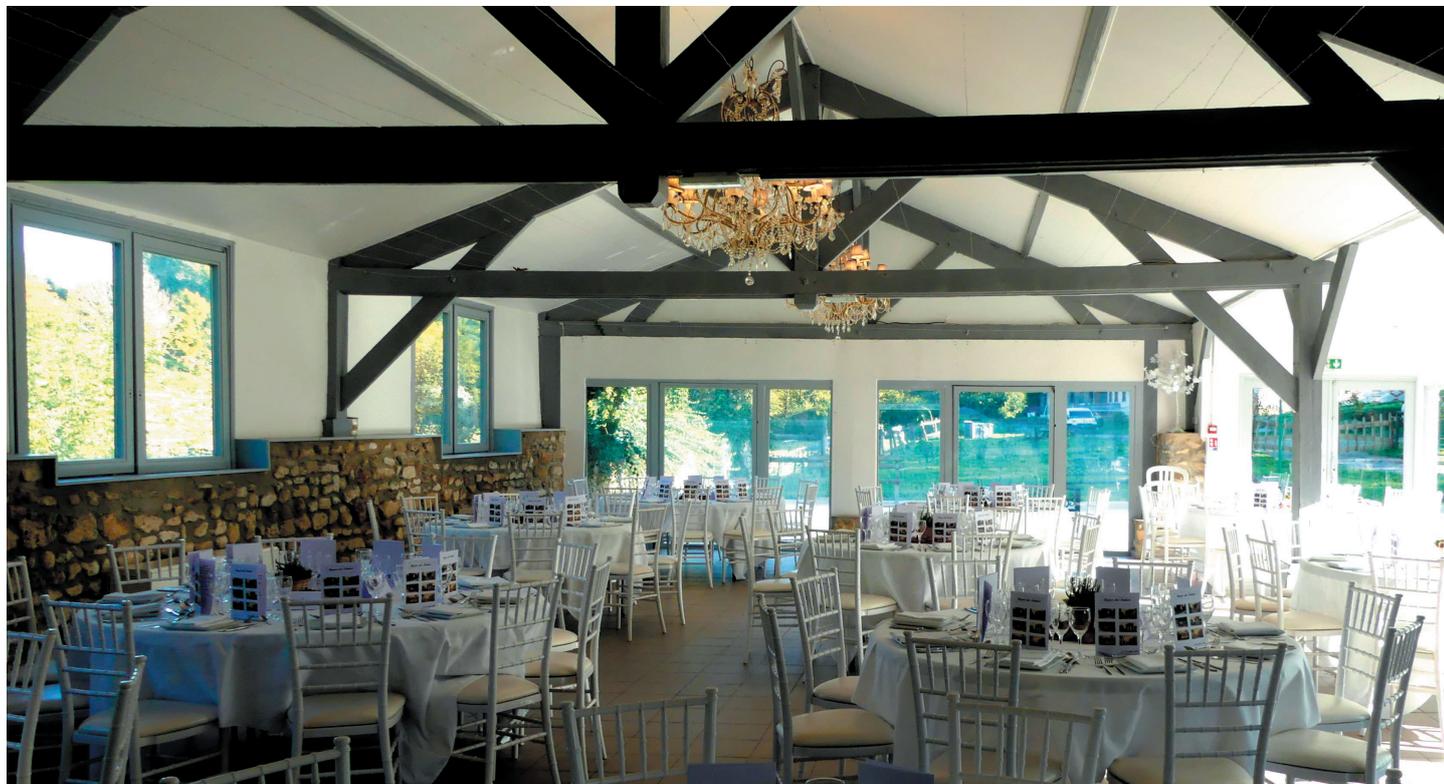
Pierre ARDITTI





Les artistes de l'académie Argento-Lorraine





Repas des séniors

C'est sous un beau soleil d'automne, que ce samedi 23 octobre a eu lieu le repas des seniors au château de Rueil (merci à Monsieur Jos et Madame Gabalde pour le prêt de la salle de réception). Ce fut un vrai bonheur de se retrouver, afin de partager ce moment de convivialité qui nous avait tant manqué l'an dernier. Le repas gastronomique a été préparé par Pierre Potel, chef restaurateur-traiteur à Gisors. Au total, une brigade de 9 personnes a servi 103 invités. Pendant le repas, Damien nous a interprété les chansons d'hier et d'aujourd'hui que les convives avaient demandées. Chacune des tables a été prise en photo, afin de garder un souvenir de plus de cette belle journée.

Madame Josette AMIOT nous a lu un texte qu'elle a écrit sur l'école de Rueil en présence de Madame Rivière qui fut son institutrice, grand moment d'émotion.

Pendant le café, quelques danseurs se sont lancés sur la piste. Tous en partant avait le sourire aux lèvres, et se sont dit à l'année prochaine. C'est promis je ne vous casserai pas les oreilles, je m'abstiendrai de chanter.

Pierre ARDITTI

Sur le menus, nous pouvions découvrir :

En haut à gauche: carrefour de Rueil, rue du blanc moulin, rue Normande et rue Chantoiseaux

En haut à droite: rue Chantoiseaux

Au milieu à gauche: La mare du lavoir de Rueil

Au milieu à droite: Rueil l'école

En bas à gauche: Le Château de Rueil

En bas à droite: Café-épicerie du carrefour de Seraincourt



Les colis seniors

15 heures a sonné à l'église du village, les portes de la mairie s'ouvrent afin d'accueillir les bénéficiaires des colis seniors. C'est autour d'un bon chocolat chaud (offert par la chocolaterie Robert Zwickert, dit Bob) que nos seniors ont pu partager un petit moment de convivialité. C'est le moment de pouvoir rencontrer les élus, et de converser avec eux sur la vie de notre village.

Le colis était composé d'un bloc de foie gras, d'une bouteille de jurançon, d'une boîte de chocolats, d'une composition florale et d'un calendrier montrant une vue aérienne de notre village.

Une exposition de photos aériennes du village et des hameaux décorait la salle.

De plus, il était possible de repartir avec une photo souvenir du repas de nos seniors.

Les masques n'empêchaient pas de voir le sourire et la bonne humeur sur les visages. Nous espérons que l'année prochaine, nous pourrons nous attabler de nouveau et profiter davantage à visages découverts.

Pierre ARDITTI



La chasse et la biodiversité

On aime ou on n'aime pas, mais voilà ce qu'il faut savoir...

Depuis la nuit des temps, l'homme pratique la chasse, pour se nourrir, se vêtir etc. La chasse fait partie de notre histoire et notre culture, et fera partie de notre avenir écologique.

Dans notre département la chasse est officiellement ouverte du 19 septembre 2021 au 28 février 2021. On y pratique principalement la chasse aux sangliers, chevreuils, lièvres, perdrix et faisans.

La pratique de la chasse permet également de réguler les animaux classés indésirables dans le département. Le terme de « nuisible » n'est plus approprié, il a été remplacé par « espèce susceptible d'occasionner des dégâts ». Il s'agit des espèces suivantes : le sanglier, le renard, la fouine, la marte, le putois, la belette, la corneille noire, le corbeau freux, la pie bavarde, l'étourneau sansonnet et le geai des chênes.

Le but de cet article n'est pas de vous convaincre de devenir chasseur (je ne le suis pas moi-même), mais de vous expliquer pourquoi cette pratique est utile pour nous tous.



La biodiversité (variétés diverses des espèces animales et végétales)

Avec une société continuellement en mouvement, la notion d'équilibre des écosystèmes est primordiale pour comprendre l'intérêt de la chasse: « chaque écosystème subit des pressions qui mettent à l'épreuve sa résilience ». La nature est en effet en évolution permanente. Mais l'homme provoque une certaine pression sur l'environnement et c'est notamment dans ce cas présent que la nature peut être dénaturée et que certaines espèces vont notamment prendre la place d'autres! La vraie question à se poser est : pourquoi continuer à chasser alors même que la nature est déjà en danger ? Est alors à prendre en compte ce que produit l'homme et qui est défavorable à la nature (la ville, les transports, la communication, etc...). De plus, les hommes ont été contraints de façonner leur environnement pour se nourrir (l'homme des villes ne nourrit pas l'homme des campagnes) et dans ce nouvel écosystème, certains animaux ont non seulement pris de la place mais nécessitent des prélèvements (cerfs, sangliers, chevreuils). De manière logique, ces animaux ont besoin de prédateurs sinon leurs populations s'accroissent et finissent par nuire à leur propre espèce (consanguinité, maladies, famine) ainsi qu'à leurs milieux avec un problème de régénération de la forêt. C'est là, que la chasse va justement permettre de concilier une certaine harmonie pour que les populations soient équilibrées (plan de chasse). Si les chasseurs ne réalisent pas leurs plans de gestion, ces derniers peuvent être contraints par l'état (financièrement ou techniquement parlant). Si on ne tue pas ces animaux, les milieux vont ensuite déperir.

Pierre ARDITTI



LES RUS

Bien connaître ses droits et ses devoirs

Mes devoirs **Entretien de la végétation des berges et du cours d'eau**

Les propriétaires ont l'**obligation** d'entretenir le cours d'eau afin, d'une part, d'assurer la bonne tenue des berges et d'autre part d'éviter l'aggravation des inondations en assurant lors des crues, les bonnes conditions d'écoulement des eaux par l'évacuation de branches ou troncs obstruant le lit. Les opérations d'entretien du cours d'eau doivent être équilibrées: ni trop lourde (risques d'érosion), ni trop légère (risques de chute ou d'obstruction de l'écoulement).

Les propriétaires sont également tenu d'assurer la pérennité de la berge, à l'aide de plantations adaptées (attention aux espèces inadaptées ou envahissantes).



Mes devoirs **Respecter le débit réservé**

L'exercice du droit d'usage de l'eau ne doit pas aller à l'encontre du fonctionnement naturel du cours d'eau.

Le débit réservé doit être respecté, c'est-à-dire que le ru doit voir s'écouler un débit garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces en permanence.

Mes devoirs **Ne pas modifier le régime des eaux**

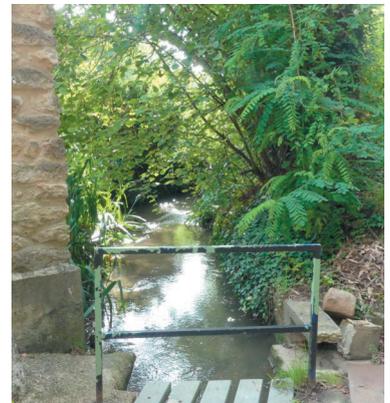
Les riverains peuvent exploiter les ressources qu'offre le ru, sa nappe d'accompagnement (puits). Mais cela ne doit pas conduire à une modification de l'écoulement des eaux car les opérations de prélèvements d'eau ou de sable impactent les écosystèmes aquatiques. Elles sont soumises à l'accord préalable des services de la police des eaux.



Mes droits **Droit d'usage de l'eau**

Les riverains disposent d'un droit d'usage limité ($\leq 1000 \text{ m}^3$ d'eau par an) à des fins domestiques (arrosage de potager, abreuvement de troupeau à des seuls fins domestiques), à condition de respecter un débit minimum pour l'équilibre des rus (articles 644 du code civil et L214-2 et R214-5 du code de l'environnement).

Un prélèvement plus important nécessite une autorisation administrative préalable (R214-1 du code de l'environnement). En période de sécheresse, le prélèvement peut-être interdit par arrêté préfectoral, affiché en mairie et publié dans la presse. Par ailleurs, l'installation permettant le prélèvement ne doit provoquer d'obstacles à l'écoulement des crues, ni à la circulation des poissons et des sédiments ou entrainer une différence d'eau de plus de 20 cm.



Mes droits **Droits d'extraction de matériaux du lit**

Selon l'article L215-2 du code de l'environnement, chaque riverain a le droit de prendre dans la partie du lit qui lui appartient, des produits naturellement présents (vase, sable, pierres) à condition de ne pas modifier le régime des eaux et de réaliser l'entretien du cours d'eau (article L215-14).

Mes droits **Droit de pêche**

Les propriétaires riverains détiennent le droit de pêcher sur leur partie du cours d'eau qui lui appartient. S'ils souhaitent exercer ce droit, ils doivent s'acquitter de la cotisation Pêche et Milieu aquatiques (CPAM). Une adhésion à une association agréée de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) est également obligatoire même pour pêcher chez soi.

Remarque: Ils ont la possibilité de rétrocéder ce droit à l'AAPPMA locale sur laquelle pèse alors les obligations d'entretien des berges.





LE SORGHO

Cet été, nous avons pu voir germer dans les champs de notre village, une nouvelle culture : Le sorgho.

Origines du SORGHO

Du latin *surgo* (se lever = rapidité de développement), cette céréale fut l'une des premières plantes à être cultivée (des découvertes archéologiques remontent à 2200 ans av. J.-C.), grâce à sa capacité à résister à la sécheresse. Le sorgho a conquis l'ouest sous forme d'édulcorant. On pense que les formes actuelles tirent leur origine des régions tropicales d'Afrique centrale et orientale, mais aussi des montagnes de Chine centrale et occidentale. Il est principalement cultivé dans les régions tropicales d'Asie et d'Afrique, en Amérique du Nord (les Etats-Unis sont les plus grands producteurs mondiaux), et en Amérique centrale et du Sud. En Europe, le sorgho à grains est principalement cultivé en France et en Italie. Sa culture, pour la production de céréales et d'ensilage fourragers, représente une alternative valable au maïs, en particulier dans les régions où la mauvaise irrigation et les précipitations estivales rendent la culture du maïs improductive.

Propriétés et bienfaits du sorgho

Sa composition chimique est extrêmement intéressante d'un point de vue nutritionnel car le grain séché contient beaucoup de fibres (environ 80%), de protéines (7-14%), de lipides (2-3% plus élevés que ceux du blé et du riz mais inférieurs à ceux du maïs) et surtout de glucides (20-30% *amylose* et 70-80% *amylopectine*). En revanche, il est sans gluten et peut être utilisé dans le régime sans gluten. La quantité modeste de protéines est compensée par certains acides aminés essentiels. Mais il en manque certains comme la lysine. En raison de sa composition, cette céréale est hautement digeste et facilement assimilable. Elle contient aussi d'importants minéraux tels que le fer, le calcium et le potassium. Elle renferme également des vitamines telles que la *niacine* (vitamine B3) et la vitamine E qui rendent cet aliment riche d'un point de vue nutritionnel. Cette céréale contient également des antioxydants naturels et des composés phyto comme les acides phénoliques, phytostérols et flavonoïdes.

Sorgho : nutrition

Calories et valeurs nutritionnelles

Dans 100 g de cette céréale, il y a 327 kcal. Par ailleurs, 100 g de produit contiennent : Protéines 11,5 g, lipides 2,3 g, glucides 70 g, fer 2,7 mg, calcium 25 mg.

Sorgho : utilisation

On le trouve sous différentes formes telles que : la farine, les pâtes, le pain, le sorgho fermenté pour la production de la bière, le sorgho flocon, le sorgho soufflé et autres produits boulangers.

Dans l'industrie de l'alimentation animale, le grain entier séché est utilisé pour nourrir les oiseaux, tandis que le grain moulu, mélangé à d'autres aliments, convient à tous les types d'animaux.



Qualité de l'eau

Captage de l'eau brillante (hors bourg)

- **Bactériologie: Classé en « A » 11 contrôles.**

Tous les contrôles sont conformes.

- **Nitrates : Classé en « A » 4 contrôles.**

Moyenne:23,7 mg/L, maxi : 26,00 mg/L.

- **Fluor : Classé en « A » 1 contrôle.**

Valeur mesurée : 0,24 mg/L.

- **Pesticides : Classé en « B » 7 contrôles.**

Valeur maximale des molécules :analyse 0,118*.

- **Dureté : Nombre de contrôles 4.**

Moyenne 35,8°f maximum 37,1°f.

* Molécule à l'origine de maximum : atrazine déséthyl déisopropyl.

Puits de la Bernon

- **Bactériologie: Classé en « A » 7 contrôles.**

Tous les contrôles sont conformes.

- **Nitrates: Classé en « A » 3 contrôles.**

Moyenne:32,5 mg/L, maxi : 34,00 mg/L.

- **Fluor : Classé en « A » 1 contrôle.**

Valeur mesurée : 0,25 mg/L.

- **Pesticides : Classé en « A » 1 contrôle.**

Valeur maxi des molécules: analyse 0.

- **Dureté : Nombre de contrôles 3.**

Moyenne 37,4°f maximum 38,7°f.

Travaux effectués dans la commune

- Différents travaux de traçage au sol : Bandes jaunes Stationnement interdit, passages piétons, arrêts de bus, dents de requin sur les passages surélevés, sigle « PMR » pour 7 830€

- Enrobés nids de poules, 6 432€

- Remplacements des barrières de sécurités au près du café

- Sous-traitance élagage pour 2 000€

- Jeux dans la cour de l'école pour 2 652€

- Fronton école pour 5500€

- Peinture soubassement cour de jeux de l'école

- Armoires et chargeurs tablettes pour 3 900€

- Fibre avec boxe et réseaux Ethernet dans toute l'école

- Frigo + 2 aspirateurs pour la cantine 1 082€

- Stabilisation des fissures voûte de l'église 12 097€ subventionné à hauteur de 3 450€

- Nettoyage des toitures et velux 300€

- Lettre « Paul et Aimée RIVIERE » 2 530€

- Tables et Chaises pour le périscolaire 1 750€

- Lettres mairie « Liberté, Egalité, Fraternité » 1 530€

- Local poubelle côte Denise 1 400€

- Place de la Mairie béton désactivé 24 438€,

- Support vélo place de la Fontaine 500€

- Réfection du bas du chemin de la Roue Sèche 13 272€

- Peinture porte de l'église 2 000€

- Tracteur pour environ 51 000€ HT avec une reprise de 23 000€ HT

- Broyeur 3 900€



Les bleuets de France



Le **Bleuet de France** est le symbole de la mémoire et de la solidarité, en France, envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins. La vente de bleuets les 11 novembre et 8 mai servent à financer des œuvres sociales leur venant en aide.

Dans le langage des fleurs, le bleuet symboliserait la délicatesse et la timidité et serait « le messager de tous les sentiments purs, naïfs ou délicats ».

Les bleuets ainsi que les coquelicots continuaient à pousser dans la terre retournée par les milliers d'obus qui labouraient quotidiennement les champs de bataille pendant la Grande Guerre. Ces fleurs étaient le seul témoignage de la vie qui continuait et la seule note colorée dans la boue des tranchées.

Dans le jargon militaire, les « Bleuets » étaient les soldats de la Classe 17 nés en 1897 fraîchement arrivés sur le champ de bataille du Chemin des Dames. Les jeunes recrues furent surnommées ainsi par les Poilus, plus anciens, car elles portaient le nouvel uniforme bleu horizon, là où les vétérans arboraient encore, au début de la guerre, le désastreux pantalon rouge garance. Cette appellation peut par ailleurs faire penser au terme familier de « bleu », désignant une personne inexpérimentée.

Cette appellation perdura pendant toute la guerre parce que l'uniforme neuf aux couleurs encore fraîches qui équipait le nouvel arrivant contrastait avec les tenues défraîchies et sales des vétérans.

L'origine de l'insigne remonte à 1916. M^{me} Suzanne Lenhardt, infirmière-major de l'hôpital militaire des Invalides, veuve d'un capitaine d'Infanterie coloniale tué en 1915, et M^{me} Charlotte Malleterre, fille du général Gustave

Léon Niox et femme du général Gabriel Malleterre, toutes deux émues par les souffrances qu'endurent les blessés de guerre dont elles ont la charge, et devant la nécessité de leur redonner une place active au sein de la société, décident d'organiser des ateliers où ils confectionnent des bleuets dont les pétales sont en tissu et les étamines en papier journal.

Ces insignes sont vendus au public à diverses occasions et le produit de ces ventes permet de donner à ces hommes un petit revenu. Elle devient un symbole de la réinsertion par le travail.

Depuis cette époque, chaque année au moment des commémorations patriotiques du 8 mai et du 11 novembre, le Bleuet de France est vendu sur la voie publique par des bénévoles de l'Œuvre nationale du Bleuet de France.

L'Œuvre nationale du Bleuet de France est une association reconnue d'utilité publique, placée depuis 1991 sous l'autorité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Son objectif est de recueillir des fonds afin de financer les œuvres sociales qui viennent en aide aux anciens combattants, veuves de guerre, pupilles de la Nation, soldats blessés en opération de maintien de la paix, victimes du terrorisme.

L'Œuvre soutient aussi les militaires actuellement engagés sur des théâtres d'opération : le Bleuet de France a ainsi pris part à l'initiative « Colis de Noël pour les soldats en Opex » et participe également à des actions auprès des enfants des écoles, des collèges et des lycées visant à promouvoir la mémoire en participant financièrement à des déplacements permettant la découverte de lieux mémoriels.

En 2011, près de 32 000 bénévoles ont réuni 1 102 449 € qui ont permis de venir en aide à 18 141 personnes et d'organiser plus de cinq cents initiatives de mémoire pour les jeunes générations partout en France. Par comparaison, la Royal British Legion, récolte chaque année plus de 50 millions d'euros avec son coquelicot.

Pour la première fois depuis 1922, le 11 novembre 2012 ne marque plus solennellement la seule célébration de la fin de la Première Guerre mondiale, mais devient une journée d'hommage à tous les morts pour la France. À cette occasion un groupe d'officiers de l'École de guerre et du cours supérieur d'état-major (CSEM) décide de relancer la collecte en faveur du Bleuet de France, et le chef d'état-major des armées, l'amiral Édouard Guillaud, a encouragé dans un message à l'ensemble des unités, tous les militaires à porter le Bleuet de France sur leur tenue, y compris durant les heures de service jusqu'au 11 novembre.

Source wikipedia (libre de droit)

Chaque année, les fonds collectés à l'occasion des collectes autour des commémorations du 8 mai et du 11 novembre mais aussi des deux nouvelles collectes les 11 mars et 14 juillet permettent :

- D'octroyer des **aides financières** aux ressortissants de l'ONACVG les plus précieux.
- De **participer au financement** des dépenses d'aide-ménagère et de maintien des ressortissants les plus âgés en situation de dépendance,
- D'apporter des **aides d'urgence** à la communauté combattante, des victimes de guerre et d'attentats en grande précarité sous forme de « chèques services »
- De contribuer au financement des **études des jeunes reconnus pupilles de la Nation**, principalement issus pour le Val-d'Oise des attentats du Bataclan en novembre 2015 et du 14 juillet 2016 à Nice (20 pupilles dans le département).
- De financer de nombreuses manifestations mémorielles (concours scolaire des Petits Artistes de la Mémoire, concours de BD, rallyes citoyens...) destinées à transmettre aux jeunes générations les valeurs républicaines et développer leur conscience citoyenne.



Cérémonie du 11 novembre



Discours de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, lu par Madame le Maire

La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Evénement qui transcende le temps et franchit les générations. Nul besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun.

A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance ont traversé le pays de part en part. Derrière l'allégresse, derrière le tricolore flottant aux fenêtres et les Marseillaises triomphantes, partout le deuil, les blessures inguérissables, les ruines matérielles, morales et humaines qui se sont installés pour longtemps. Des mères et des pères qui n'ont pas retrouvé leur fils. Des fratries qui n'ont pas retrouvé leur père. Des épouses et des époux qui ont perdu l'être aimé.

Le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant.

En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de toutes nos cités, toutes les générations rassemblées, nous nous souvenons de ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918, de ceux tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Nous nous souvenons du combat valeureux de tous ceux qui, venus des cinq continents, ont défendu un sol qu'ils n'avaient auparavant jamais foulé.

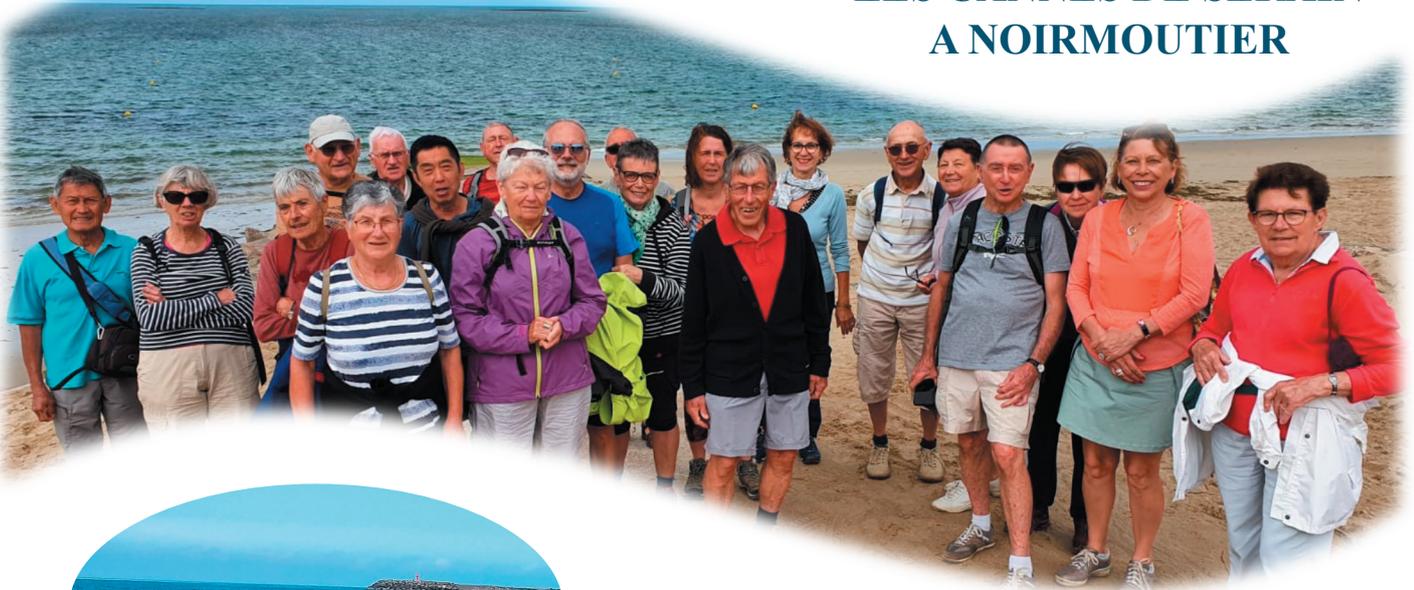
Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes.

La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021.

Aujourd'hui, dans un même mouvement, la France reconnaissante fait cortège au cercueil d'Hubert GERMAIN jusqu'à la crypte du mémorial de la France combattante au Mont Valérien. Selon la volonté du général DE GAULLE, l'ultime compagnon de la Libération y reposera. Dernier dans la mort, parmi les premiers de 1940, Hubert GERMAIN est le porte-étendard des 1 038 illustres qui ont tant fait pour l'idéal de liberté et l'esprit français.

La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretenons-les sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage.

LES CANNES DE SERAIN A NOIRMOUTIER



Marche aquatique

Les Cannes de Serain ont eu le plaisir de séjourner une semaine à Noirmoutier.

C'était un réel plaisir de se retrouver après une année bien difficile...



Paysage de l'île



Aquagym



Après l'effort, le réconfort ...

Thierry et Thomas nous ont conviés à fêter leur départ pour la Normandie.



Chers Amis,

Ce n'est pas sans un certain pincement de coeur que je vais quitter Seraincourt et avant tout ma bande d'amis marcheurs...

J'ai immédiatement aimé le cadre qui m'entoure ici, mais je ne l'ai totalement apprécié que lorsque j'ai rejoint notre groupe de randonneurs; une occasion qui m'a fait enfin connaître ici des gens simples, ouverts, communicatifs et accueillants. Les moments passés avec vous font partie de mes meilleurs souvenirs de retraite. Ce n'est pas rien.

Certains ont disparu et je pense à eux aussi.

Thierry Cordonnier



Nous pensons également
à nos amis qui nous ont quitté :
Christian, Thérèse, Marcel.





Bibliothèque de SERAINCOURT



Pour le plaisir des lecteurs, la bibliothèque est restée ouverte tout l'été les mercredis et samedis sous le signe de « l'été en bulles ».

Début septembre, nous étions présents à la journée des Associations où notre stand a attiré de nombreux lecteurs dont une assistante maternelle. A la suite de cette rencontre, une nouvelle animation est née pour les tout-petits deux fois par mois, en dehors des heures d'ouverture au public.

Comme à chaque rentrée scolaire, nous avons recommencé l'accueil des classes de Seraincourt une fois par semaine et attendons le retour de l'école de Jambville. La lecture à la crèche des P'tis Amis a également repris chaque mardi.

Notre animation « Parlons livres » s'est déroulée le 2 octobre et se poursuivra à raison d'une fois tous les deux mois le samedi matin.

Après « l'été en bulles », l'exposition « Automne » s'est installée à la bibliothèque avec son cortège de couleurs flamboyantes, précédant « Noël » pour la joie de tous.



La culture à la bibliothèque, c'est aussi recevoir des auteurs. Au programme cette année, accueil de Cécile Delile. Cette autrice régionale viendra nous faire vivre « Zola, l'Amoureux », son 4^{ème} roman, à travers les photographies de sa vie à Médan et à Verneuil sur Seine, accompagnée de la harpiste, Agnès Servolle. Date à retenir : le 12 février 2022.

A tous, l'équipe de la bibliothèque adresse ses meilleurs vœux.

Nous rappelons que la consultation sur place de tous les ouvrages est libre et gratuite pour tous. Le montant de la cotisation pour l'emprunt des livres par des adultes reste inchangé pour 2022. Et toujours, retrouvez notre actualité et notre catalogue sur le site : www.biblioseraincourt95.fr.

L'équipe de la bibliothèque

12, rue des Vallées 95450 Seraincourt - email : biblio.seraincourt95@wanadoo.fr



Les petits métiers

Le dimanche 28 novembre à la Mairie de Seraincourt avait lieu l'Expo-vente des Petits métiers.

Les participantes ont été honorées de la présence de Madame le Maire et de l'équipe du Conseil Municipal ; nous avons passé une agréable journée de partage, de nombreux visiteurs sont venus admirer nos ouvrages manuels, nous étions ravies.

Si vous aussi, vous souhaitez nous voir travailler, vous pouvez nous rendre visite à la salle des Associations à Rueil les 1er, 3ème et 5ème mardis de chaque mois y compris pendant les vacances scolaires, nous vous accueillerons avec plaisir.

Pour raison sanitaire, le port du masque est obligatoire, mais nous le retirons au moment du goûter.

Bonne fin d'année à tous.

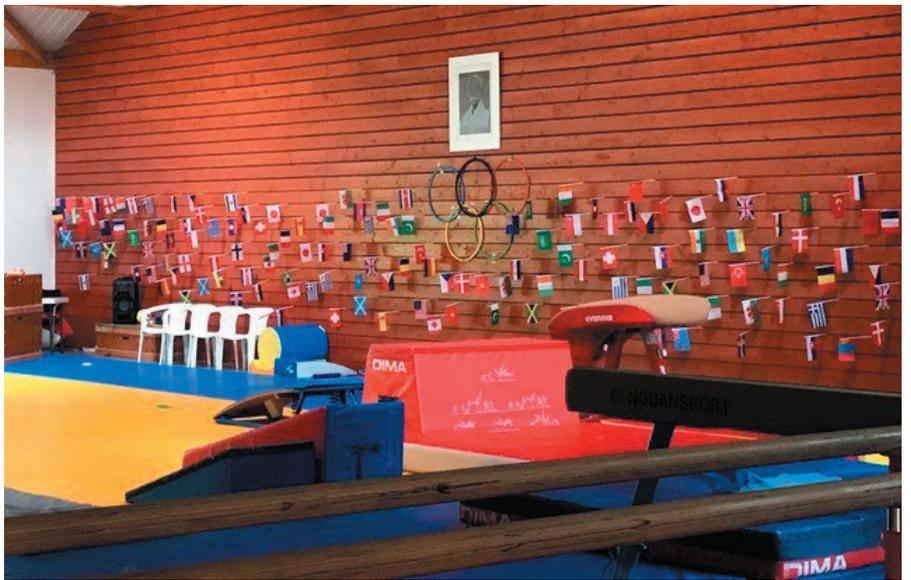
Pour les PETITS METIERS

Patricia Mur





AS SERAINCOURT Gym
2021-2022



L'optimisme, le rêve et la féerie seront au rendez-vous dans notre section Gym de l'AS Seraincourt



La saison dernière a encore été bien chamboulée, mais nous ne nous sommes pas laissés abattre et nous avons quand même réussi à clore l'année par notre spectacle sur le thème des Jeux Olympiques. Certes les conditions n'étaient pas les mêmes mais, parce qu'après tout, l'important est bien de participer, nous avons adapté notre représentation et nous avons investi la salle Arnaud Beltrame. (cf photo)

Pour cette nouvelle rentrée, la réouverture « normale » de nos cours nous permet d'espérer une saison plus sereine. Même si fin août nous nous inquiétons un peu : nos élèves et leurs parents seraient-ils au RDV et nous feraient-ils encore confiance ? Comment allaient se dérouler les inscriptions pour nos cours des plus de 12 ans avec le pass sanitaire

obligatoire ?

Et finalement, malgré une légère baisse des inscriptions sur le cours des plus grands, nous avons vu arriver une vague de petits voire tout petits qui a mis en joie toute notre équipe.

Nous avons donc décidé cette année de tout miser sur l'optimisme et le thème général de notre saison sera féérique : Disney !

Alors préparer vous ! il va falloir réviser les classiques ! Et n'oubliez pas, nous reprenons notre fonctionnement « normal » ; dont nos stages lors des vacances, pour tous et pour tout âge (cf photo). D'ailleurs après celui de la Toussaint, notre stage de Noël nous prévoit de belles surprises.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement via notre adresse mail : asseraincourt.gym@hotmail.com



LA REPRISE DE LA SECTION ARTS MARTIAUX ET BIEN-ÊTRE



Après deux années compliquées, et une certaine boule à l'estomac nous sommes arrivés au forum au mois de septembre : Est-ce que tous nos loulous petits et grands, jeunes et moins jeunes seront au rendez-vous ?

Et c'est avec plaisir que nous avons constaté que : « OUI » pour notre section pas moins de 145 adhérents, tous cours confondus, sont revenus cette année, retrouver Hervé et Marilou pour le judo, Alain pour le taïso et le ju-jitsu ou encore Valérie pour le yoga sans oublier Christelle pour la sophrologie.

Il a été mis en place, pour le bonheur de nos plus jeunes, le traditionnel stage de la Toussaint, la première semaine des vacances d'octobre, a réuni 30 enfants âgés de 6 à 14 ans pratiquant ou pas le judo ou encore un stage de yoga pour enfants de 4 à 11 ans le samedi 20 novembre.

Nos judokas de l'année dernière vont enfin pouvoir passer leur ceinture qu'ils attendent tous avec impatience depuis le mois de juin.

Malgré les conditions sanitaires bien qu'il soit compliqué d'organiser des compétitions de judo comme à son habitude, ne désespérons pas et travaillons d'ores et déjà sur les stages d'hiver et de printemps pour le judo mais également sur des stages de yoga et sophrologie avec une remise de ceinture au mois de juin pour tous nos judokas et ju-jitsikas avec le plaisir de se retrouver tous ensemble.

Enfin enfants, ados, adultes, filles ou garçons, si vous avez envie de nous rejoindre pour une découverte des arts martiaux ou de bien-être, n'hésitez pas. Contactez-nous : judo.jujitsu.seraincourt@gmail.com.

Tous nos professeurs seront heureux de vous accueillir.

A très bientôt sur les tatamis.

Marilou, Céline, Nathalie

SECTION DANSE



Le stage de Latina fit s'est déroulé le dimanche 7 novembre à Seraincourt. Nous avons accueilli 33 participants de 7 à 55 ans dans une ambiance latino qui a mis du soleil dans le cœur et réchauffé les corps. Rythmes latinos et afros à l'honneur. Tout le monde est reparti ravi.

Nouveau à
SERAINCOURT

Les délices de Kady



Qu'il est difficile de parler de soi, même si c'est pour un projet, une nouvelle et belle aventure qui sera ponctuée de bons moments gourmands et de belles rencontres.

Peut-être m'avez-vous déjà rencontrée devant l'école ou lors d'une des diverses manifestations de la commune.

Je m'appelle tout simplement Kady, Seraincourtoise depuis 2013, femme épanouie de quarante-cinq printemps, maman de deux enfants (Marie-Naka, 16 ans, ma poupée et Yann, 7 ans, mon petit coeur).

J'exerce la profession d'assistante maternelle, métier que j'affectionne et qui remplit aussi bien mes journées.

Revenons à l'objet de mon article : Les Délices de Kady.

Certains sont passionnés par un sport, un art... Moi, mon dada c'est la pâtisserie et la cuisine.

Aussi loin que je m'en souviens, j'ai toujours aimé cuisiner. En emménageant à Seraincourt, loin de l'agitation parisienne, j'ai eu un peu plus de temps et je me suis mise à pâtisser plus souvent. Aujourd'hui, je peux dire que je suis addict à la pâtisserie.

Encouragée par ma famille et mes amis qui sont mes goûteurs, mon soutien et ma force, je m'inscris en candidate libre au CAP pâtissier en 2017. Autodidacte, je m'exerce à reproduire les gestes professionnels dans ma cuisine et visionne pendant des heures des vidéos sur Youtube...

A force d'efforts et de ténacité, j'obtiens le fameux sésame en juillet 2018. Immense joie et fierté personnelle.

Poussée par mon entourage à sauter le pas pour essayer de vivre de ma passion, de m'épanouir en me faisant plaisir et de faire plaisir aux autres, je suis heureuse de vous présenter ma petite entreprise : Les Délices de Kady.

J'espère autant régaler vos pupilles que vos papilles en vous proposant des pâtisseries classiques et gourmandes et des mignardises sucrées et salées pour vos événements familiaux et amicaux.

N'hésitez pas à me contacter pour que nous puissions élaborer ensemble des mets qui vous combleront ainsi que vos invités.

A très bientôt pour des aventures gourmandes & délicieuses.

Kady



Karidiatou SANOU

Traiteur à domicile et délices sucrés
1, allée des cerisiers 95450 SERAINCOURT
06 62 51 15 71 - kadysanou@free.fr



Ecole Paul et Aimée Rivière



Ce 16 décembre, nous nous sommes réunis en comité restreint (protocole sanitaire oblige) à l'école du centre, afin de célébrer les cent ans de Madame Rivière, en compagnie de quelques-uns de ses anciens élèves, et de son fils Dominique.

En 1921, année de sa naissance, Alexandre Millerand assurait la Présidence de la République par intérim, Adrienne Bolland est la première femme à traverser les Andes par les airs, la première traversée le Havre – New York par le paquebot « PARIS » et également le procès de Henri Désiré Landru, mais c'est aussi et surtout la naissance de Madame Aimée Rivière.

Monsieur et Madame Rivière se sont installés dans l'appartement de l'école de Rueil en 1948, là où leurs quatre enfants y ont passé leur enfance. Monsieur Rivière, ancien élève de l'école normale supérieure, commandeur des palmes académiques, a occupé plusieurs postes importants dans notre commune. Sa devise : « Enseigner, éduquer, administrer et servir ». De 1952 à 1966 il a assuré en parallèle la direction de l'école communale du centre bourg (45 élèves) et le secrétariat de la mairie. Puis de 1985 à 1995 Maire de Seraincourt et Inspecteur de l'Education Nationale. Quant à Madame Rivière, c'est à l'école de Rueil (32 élèves) qu'elle a enseigné pendant plusieurs années, son but était que l'école de Rueil devait parvenir aux places d'honneur, elle fut récompensée en 1961 par la première place au Certificat d'Etudes Primaires du canton de Vigny par l'un de ses élèves, Daniel Lavigne, fils du facteur de la commune, et l'année suivante, ce fut au tour de Patrick Guillin de briguer cette place de « Premier du canton »

Les deux écoles se rassemblèrent en 1958 pour se nommer « L'école du centre », à mi-chemin entre Rueil et Seraincourt. L'honneur d'en couper le ruban d'inauguration en revint à Guy Mollet, élève de la commune et fils du tenancier du « Café de l'étoile » du bourg. Entre 1992 et 1996, elle comprend 6 classes (dont deux maternelles). Ouverture de la cantine en 1992.

Afin de leur rendre hommage, pour la vie que tous deux ont consacrée, aux enfants de Seraincourt, le conseil municipal a unanimement décidé que l'école se nommerait à présent : « **ÉCOLE PAUL ET AIMÉE RIVIÈRE** ».

Pierre ARDITTI

Source « La monographie de Seraincourt 2000 de Monsieur Paul Rivière »



De gauche à droite : Mme Maurice Maire de Seraincourt, Mme Chabrit 2ème adjointe, M.Coail Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Finet Directrice de l'école.



Dominique Rivière
Très ému au moment de prendre la parole.



Madame Rivière entourée de ses anciens élèves.
De gauche à droite: Mme Digaire, M. Mollet, M. Rivière (fils), Mme Fontaine, M. Willi, M. Gillard, Mme Amiot, M. Varoteaux, Mme Julien .

YURI BOUKOFF 1923 - 2006



Yuri BOUKOFF pianiste virtuose, a habité à SERAINCOURT rue du vieux moulin, dans les années 70. Je vais vous raconter son histoire.

Youri (Yury) Boukoff naît à Sofia, en Bulgarie, le 1^{er} mai 1923, d'un père officier de marine, Georges Boukoff, et d'une mère, Maria Dimitrova, cantatrice d'origine russe. A six ans, il commence ses études musicales avec sa mère et les poursuit avec le pianiste Brzosniowki. A dix ans, il a pour professeur Andrei Stoyanoff, le plus grand pédagogue musical bulgare. Un an plus tard, il donne son premier récital au Conservatoire de Sofia, et à 15 ans joue, pour la première fois, avec l'Orchestre Philharmonique Royal Bulgare, le Concerto de Grief, sous la direction de Sacha Popov, en présence du Roi et de la Reine de Bulgarie.

De 1942 à 1945, c'est une période creuse pour la musique car il effectue son service militaire dans l'artillerie comme officier de réserve. Après la Seconde Guerre mondiale, il reprend d'arrache-pied ses études musicales, partageant son temps entre l'étude et la vie au grand air, puis, entre au Conservatoire Bulgare. Un an après, il remporte le premier Prix de piano au Concours National de Bulgarie, ce qui lui permet d'obtenir du gouvernement français une bourse pour venir étudier au Conservatoire de Paris. Il entre au Conservatoire de Paris en 1946, dans la classe d'Yves Nat, dont il ressort la même année, nanti d'un premier prix de piano. Il s'inscrit aussitôt à la classe de musique de chambre et il en sort en 1948 avec une première médaille. En quelques années, il remporte de nombreux prix internationaux. Il est naturalisé français en 1952. Le développement de sa carrière internationale va, en 1956, faire de lui le premier pianiste européen autorisé à effectuer une tournée en Chine.

En 1966, Yury Boukoff rencontre Évelyne Kahil, musicienne et romancière, auteur de *L'odalisque des Sables* qu'il épouse en 1968. Ensemble, ils parcourent le monde, au rythme des concerts que Yuri donne sur les cinq continents. Yury Boukoff affectionnait tout particulièrement la musique russe et le grand répertoire romantique, en récital comme avec des orchestres dirigés par des chefs de la stature d'André Cluytens, Hans Knappertsbusch, Seiji Ozawa, Igor Markevitch ou Artur Rodziński. Il crée en 1974 le *Troisième Concerto pour piano* de Pierre Wissmer (qu'il enregistrera avec l'Orchestre symphonique de la R.T.L. sous la direction de Louis de Froment). Il se fait le défenseur du *Concerto pour piano en fa* de Gian Carlo Menotti (enregistré avec l'Orchestre de la Société des concerts du Conservatoire sous la baguette d'André Cluytens).

Les pianistes capables de remplir la salle Pleyel jusqu'au dernier strapontin se comptent sur les doigts d'une main. Yury Boukoff est de ce petit nombre, et son mérite est d'autant plus grand que le soir où il faisait salle comble avec un programme entièrement consacré à Chopin, l'Orchestre de Paris lui opposait une sérieuse concurrence aux Champs-Élysées. C'est que le virtuose bulgare a son public, des mélomanes assurés d'entendre un pianiste non seulement doué d'une technique impressionnante, à toute épreuve, mais aussi un artiste intègre, d'un respect absolu envers l'auteur, au jeu puissant, profond, extrêmement nuancé.

Il avait aussi une âme d'archéologue, aucun site ou presque ne lui était étranger. Des cités englouties par la jungle aux villes antiques comme Palmyre, Pétra, le Machu Pichu, l'île de Pâques, la Nouvelle Guinée... etc... Sa curiosité était insatiable.

Il parlait 5 langues parfaitement, et de nombreuses autres. Les portes des cultures et des civilisations les plus lointaines lui étaient ouvertes. Yury Boukoff avait un cœur d'or, un cœur pour aimer. Il disait: j'ai une Mère la Bulgarie, une femme la France". Il a été l'animateur de nombreux lieux, a créé le Festival de d'Aups en Provence 83.

Assisté par ses amis, grâce à leurs concerts, il a restauré la Chapelle de N.D. de Baudinard (haut Var) la toiture de l'Eglise du village, ainsi que celle de l'Eglise d'Aups. La France l'avait accueilli, l'a aimé à sa juste valeur.

Il a choisi la plus belle vue de Baudinard pour son repos éternel.



AU SOLEIL LEVANT



Autrefois à Gaillonnet, existait une auberge « Le soleil levant »
C'était un lieu où les villageois aimaient se rencontrer autour d'une bonne table ou tout simplement boire un verre. Les mariages, les banquets et les réunions y étaient célébrés, même le repas des anciens (comme ils disaient à l'époque) y était organisé. L'auberge était tenue par Monsieur Maillard
L'hôtel comprenait 14 chambres entièrement renovées en 1967.
Savez-vous que 2 chansons ont été écrites sur Gaillonnet, par monsieur F. Lechène.

Salut au « Soleil levant »

Sur la route du Vexin
Existe un endroit très bien
C'est Gaillonnet, un hameau
Dans le pays le plus beau !
Tout de suite en arrivant,
Vous voyez le soleil levant
Entrez-y sans hésitation,
C'est une bath de pension,
Le patron, c'est Maillard,
Un bon luron, franc gaillard,
Qui vous reçoit en bonne franquette
Aussi bonne que sa blanquette.
Il vous fera des risettes
Pour vos venter ses rillettes,
Puis d'un air bien détaché,
Apportera cidre bouché
Vous visiterez sa basse-cour,
Que l'on mange tour à tour.
Vraiment, oui c'est charmant
Ce p'tit coin d'Soleil levant.
Bosquets par ici, bosquets par là
Où peut-on être mieux que là
Si vous avez besoin de repos
Vous vous coucherez sur le dos
Et vous vous roulerez dans l'herbe
De la prairie qui est superbe.
Vous jouirez du jardin, des fleurs,
Qui en font séjour enchanteur !
Vraiment, oui c'est charmant
Ce p'tit coin d'Soleil levant.

F. Lechène

La fête du pays de GAILLONNET

Sur l'air « Auprès de ma blonde »

Refrain

Buvons à la ronde
C'est si bon, si bon, si bon
Buvons à la ronde
Vive le plaisir

Ici chacun rigole
S'amuse en liberté
C'est la gaieté folle
Se trouve à Gaillonnet.

En fait de beau domaine
On a le prieuré
Mais tout près de la plaine
Voyez le Dalibray.

Dans les chemins d'Oinville
Qui n'est pas loin d'ici
On voit de belles filles
On en rêve la nuit.

Gaillon sur la colline
Possède de bons garçons
Ces gars ont fière mine
Ils aiment les jupons!

Dans Seraincourt paroisse
De ce petit pat'lin
On ignore la poisse
Son conseil est malin.

Meulan la jolie ville
Séjour de gens heureux
On admire ses îles
Qui sont nids d'amoureux.

Mézy, Rueil Hardricourt
Sont des endroits charmants
Tous viennent par le plus court
Boire au soleil levant.

De Paris on s'amène
Un peu de tout côté
Pour s'emplier la bedaine
De bon cidre bouché.

En attendant la danse
Sur le beau pré fleuri
Chacun tente sa chance
Au tir, à la loterie.

Aujourd'hui, c'est la fête
Dépensons nos dollars
Que le ventre nous pète
C'est la fête à Maillard!

F. Lechène

Réponse à la tribune libre de l'opposition du précédent bulletin

A la liste « un autre avenir » qui annonce un excédent de 900 000 € et qui regrette que seuls des projets mineurs soient programmés. Je tenais à leur faire savoir qu'en tant qu'élus, ils étaient force de proposition et qu'ils avaient tort de s'en priver. Si la commune disposait d'un tel excédent, nombre de projets seraient déjà réalisés. Cette tribune pourrait annoncer leurs projets. Concernant le représentant de la liste « notre village » pourquoi pose-t-il la question à Mme le Maire sur le bien être des employés(es) communaux, laissant penser dans la tournure de sa phrase que ce n'est pas le cas. Je rappellerai à ce dernier que nous sommes en décembre et qu'en janvier, sur cette même tribune, il s'engageait à mettre tous les moyens en œuvre pour améliorer leur sort. Sa promesse d'engagement, maintenant de plus d'un an, aurait dû lui laisser le temps de contacter l'ensemble du personnel de poser ses questions directement aux intéressé(e)s, pour lever le doute qu'il subodore, réglant une bonne fois pour toute la question, à moins qu'il préfère, puisque incertain des réponses, laisser planer un doute, qui, et c'est son objectif, pourrait nuire à la respectabilité de certains membres de l'équipe majoritaire. Je ne crois pas que ce comportement soit la meilleure réponse à ce que tous les administrés attendent, le temps de diviser pour régner est dépassé, il est impératif de se fédérer si nous ne voulons pas que notre village s'endorme.

L'implication de vos élus pour la réalisation de certains projets tels que réduction de la vitesse aux entrées du village, pose de caméras protection, relevés topographiques pour la voie douce se heurtent à cette période d'élection présidentielle qui gèle toute prise de décision. Les différentes strates administratives, malgré leur efficacité et notre bonne entente avec leurs agents, sont actuellement dans l'impossibilité d'apporter les réponses à la majorité de nos projets qui ne seront connues courant 2022. Il serait constructif que « nos opposants » nous fassent enfin connaître leurs projets.

TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

GROUPE SERAINCOURT UN AUTRE AVENIR

Chers Seraincourtois, Chères Seraincourtoises.

Nous avons de la chance... la vie municipale coule tel un long fleuve tranquille, sans tracas ni heurts ! Impossible pour nous d'en connaître le déroulé puisque nous ne sommes au courant de rien, comme mis à l'écart de la gestion communale. Depuis le début du mandat, selon nous, trop peu de concertation, trop peu de réunions du Conseil (1 par trimestre, c'est le minimum légal mais rien n'empêche de le réunir plus régulièrement !) pour avoir le sentiment de participer au développement du village. Ah tiens, à propos de légalité, nous nous permettons de rappeler à Mme le Maire son obligation de nous présenter, au début de chaque séance du Conseil, un relevé des décisions prises avec ses délégations, ce qu'elle n'a jamais fait depuis que nous sommes élus. Alors, carences et manquements à imputer à la minorité ? A vous de juger. Nous sommes en novembre et le dernier Conseil date du 8 juillet. Sujets classiques abordés : cimetière, ravalement de la boucherie, parking des logements communaux rue St Jean, recrutement de contractuels pendant les vacances, statuts de syndicats... Bref, rien d'exceptionnel. Nous sommes impatients de découvrir les projets importants qui, selon Mme le Maire, devront au préalable faire l'objet de débats publics et permettre à notre commune de garder sa dynamique (si elle ne l'a pas déjà perdue) !

Nous restons à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter, notre adresse de courriel n'a pas changé : seraincourtunautreavenir@gmail.com

Erratum dernière tribune : nous avons avancé 900 000€ d'excédent 2020. Il faut lire 325 000 €.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022.

SERAINCOURT NOTRE VILLAGE

-Bilan de l'action des adjoints (après 18 mois)

Article censuré par rapport à l'article numéro 29 du règlement intérieur du conseil municipal.

Rappel de l'article.

Les articles seront rédigés dans un style courtois, objectifs, respectueux, qui ne choque pas la diversité des sensibilités et qui garantit le caractère informatif et non polémique de la publication.

-Le city-Park réussite ou échec?

Réalisé dans la précipitation pendant la période de confinement, sans concertation avec les enfants du village mais surtout les riverains, il attire de plus en plus de jeunes venus de villes et villages alentours créer du désordre (bruit de motos, déchets en tout genre, incivilités, violence...), tout ceci exaspère les habitants de la rue de l'Aubette qui subissent cette situation inacceptable dans un village autrefois réputé pour sa tranquillité. Un des voisins immédiat a vendu sa maison et a quitté le village, voilà le résultat.

-Vitesse, Faut-il attendre un accident pour réagir?

Nombreux sont les habitants inquiets du non-respect de la vitesse maxi dans les rues du village et aucune action coercitive de la mairie qui ignore ses responsabilités (cf. article L. 3111-9 du code des transports et décision du C.E. n° 99477 du 24 mars 1978).

- Balayeuse H.M. une prestation plutôt médiocre

Les rebords de trottoirs sont sales comparés à ceux des villages alentours, j'ai demandé un nouvel appel d'offre bien évidemment refusé, Mme Maurice aurait-elle peur que le marché échappe à son fils? voilà où nous conduit la confusion entre l'intérêt général et l'intérêt privé !

- Rue de l'Aulnaie

Le stationnement des voitures est anarchique, qu'en sera-t-il quand le nouveau lotissement sera terminé? s'il se termine un jour vu l'avancement il sera prêt aux calendes grecques, que fait l'adjointe à l'urbanisme?

J-L. VINOLAS



Aimée RIVIERE et ses enfants remercient chaleureusement Madame le Maire de Seraincourt, son équipe municipale, l'Inspection Académique du Val d'Oise, Madame la Directrice de l'Ecole du Centre de Seraincourt, de leur initiative et de l'honneur qui lui a été fait, ainsi qu'à son mari, de baptiser cette école « Ecole Paul et Aimée RIVIERE ». La famille remercie tous ceux et celles, anciens élèves et anciens collègues, pour les témoignages d'amitié et d'affection qui lui ont été adressés à cette occasion.

Jean-François Rivière

Bienvenue aux nouveaux habitants

Depuis le 1er juillet



9 naissances



4 mariages

**Nos sincères condoléances aux 6 familles
qui ont perdu un proche.**

Julie PEREIRA et Yannis MEGUELLATI
le 18 septembre 2021

Publication dans le respect du RGPD
(Règlement général sur la protection des données)

Bulletin d'informations Municipales

Directeur de la publication : Anne - Marie MAURICE . **Responsable commission information :** Pierre ARDITTI .

Commission information : Corinne CHABRIT, Candice ENEE, Marie Lyne SCHEMBRI, Vincent SIMON .

Création et réalisation : Pierre ARDITTI

Impression: JASSON-TABOUREAU . **Dépôt légal à parution .**



Mairie de SERAINCOURT

12, rue des vallées

95450 SERAINCOURT

Tél : 01 34 75 40 39 - Fax : 01 34 75 76 95

www.seraincourt95.fr

mairie.seraincourt95@wanadoo.fr

Horaires

Mardi : 13h - 19h30

Vendredi : 13h –17h45

Samedi : 9h –12 h

